**Cours 4 : Les Beni Mezab (Imẓabiyen)**

**Plan du cours**

Introduction

1. Le défi du désert
2. Qui sont les Mozabites ?
3. Vie domestique
4. La langue
5. Morphologie et anthropométrie
6. L’habitat
7. La religion
8. Organisation socio-politique
9. Le système éducatif traditionnel

Conclusion

 Dans le Sahara septentrional, s’étend la Shabkah du M’zab. Paysage monotone et fantastique, plateau pierreux, la Hamada est traversée par l’Oued M’zab où se dressent les cinq cités.

1. **Le défi du désert**

Primitivement impropres à la culture qu’il a fallu aménager au prix d’efforts extraordinaires. Un climat caractérisé par les excès torrides de l’été et sécheresse extrême (vent de sable du sud accentuent la sécheresse, surtout à la fin de l’hiver et au début du printemps. Les années heureuses c’est quand l’oued a porté une crue.

1. **Qui sont les Mozabites ?**

Les Mozabites sont des Kharédjites abadhites. Leur nom est dû au fait qu’ils se sont mis en dissidence contre Ali au nom de deux principes. Ces derniers se groupèrent derrière Abdellah Ibn Rostom qui fonda Tiaret (Tahert) au milieu du XVIème siècle.

Considérés comme hérétiques, les Kharédjites durent fuir les persécutions ; ils créèrent en 761 le royaume de Tahert qui s’effondra en 909 sous les attaques des Fatimides.

La confédération des Mozabites habite quatre oasis sahariennes du sud algérien, au milieu d’un plateau rocheux découpé en tous sens de petites vallées irrégulières qui semblent s’enchevêtrer, comme les mailles d’un filet ou réseau. Ainsi, les indigènes lui donnent-ils le nom de ‘Chebka’, qui veut dire ‘filet’. Ce pays est compris entre la région des sables et des steppes des Ouled Nail au nord, des Ouled-Larba, des Touaregs-Hadjeg au Nord-Est et des Chouanba, au sud.

Ghardaia sur la rive gauche de l’Oued M’zab. Sur la même rive, Beni Isguen, ville sainte des docteurs et des jurisconsultes abadhites, du traditionalisme vivace et rebelle et rebelle aux innovations hérétiques. Face à Béni Isguen, Mélika, asile du conservatisme juridique. Plus loin, Bou Noura et El Ateuf, dont la vie est bien ralentie. Les villes excentriques, Berriane centre commercial, Guerrara, foyer du mouvement réformiste.

Les Mozabites constituent donc sept groupes principaux

1. Ghardaia (Taghardait), fondée en 1053 / b – Mélika ( At-Amlichet) en 1124 / c - Béni Isguen (Atizjan) en 1347 / d - Bou Noura (Atébùnùr) en 1046 / e- El Atteuf (Tajnint) en 1012

 Guerrara (Lagrara) en 1630 et Berriane (Bariyane) en 1679 (XVIIème siècle)

Les Mozabites et leur pays ont été décrits, il y’a longtemps par Duveyrier, Trumelet, le général De Loverdo, le commandant Coyen, le Dr Amat, Dr Huguet, Paul Soleillet, Emile Masqueray, etc

 L’homme du peuple au M’zab est habillé d’une gandoura en coton pendant l’été. En hiver, cette gandoura est en laine multicolore à grandes rayures. Sa tête est généralement coiffée d’une chéchia recouverte d’une pièce d’étoffe qui encadre la figure (comme le haïk) et descend sur la nuque. Le haïk et le burnous ne sont portés que par les gens riches.

 La vie, la survie des cités du M’zab est suspendue à l’émigration temporaire et au commerce. Les Béni M’zab sont sobres, actifs, économes et laborieux. Ils sont agriculteurs et commerçants hors ligne.

1. **Vie domestique**

L’enfant dès l’âge de six ou sept ans, aide son père dans la culture, guide le chameau ou l’âne employé à puiser l’eau d’irrigation, pendant que les femmes confectionnent à la maison des tissus de laine qui serviront aux échanges : burnous, haiks, gandouras et gerba.

Le Mozabite est maitre souverain dans sa famille, les enfants ne peuvent rien posséder sans l’autorisation du père. Les femmes vivent en recluses dans leurs maisons-forteresses. Elles ne peuvent jamais s’éloigner du pays ; par conséquent, l’émigration plus ou moins longue, qui est de règle chez le plus grand nombre des hommes, leur est absolument interdite. Au M’zab, la rue est le domaine des hommes, la maison est celui des femmes.

1. **La langue**

La langue des Mozabites, appelée Mozabia , est un idiome berbère et fait partie du dialecte Zénatien. Tous les Mozabites parlent purement l’arabe et beaucoup parmi ceux qui sont allés vers le Nord, ont appris au contact des Européens, l’Espagnol, l’Italien et surtout le Français. Pour écrire, ils se servent des caractères arabes.

1. **Morphologie et anthropométrie**

Le Mozabite a un teint mat, des cheveux bruns ou noirs plus ou moins foncés, droits coupés courts et rasés à la façon des musulmans, avec une barbe clairsemée, brune ou noisette, des sourcils accusés, une taille au-dessous de la moyenne.

1. **L’habitat**

Symbolisant la féminité et dépouillée de toute ostentation, l’habitation se construit matériellement et rituellement ; elle se présente comme une entité ayant un sens et un symbole et porte les marques du sacré et de la tradition. Les anciennes relations et les codes de conduite sont maintenus dans les nouveaux ksours. La maison est un espace hiérarchisé du public au privé.

Conçu autour de West eddar (patio central), elle s’ouvre sur le tizarfi (espace réservé pour les invités femmes). Il obéit à des règles et des normes sociales : discrétion, réception et travaux ménagers. En outre, elle est articulée à l’espace semi-public (la ruelle) par une entrée en chikane (skiffa) dont le rôle est de préserver l’intimité du patio central des regards étrangers. Celui-ci est le lieu des réunions familiales. La maison de base, carrée ou largement rectangulaire comportant généralement un étage. Les murs extérieurs aveugles, d’étroites fenêtres masquées par des balcons. Porte massive (clé grosse) ou un peigne de bois piqué de clous, un couloir et un patio carré. La maison mozabite est aménagée de façon à préserver son intimité et à assurer son confort.

Avant de construire un ksar (la cité), l’enceinte soigneusement tracée, l’emplacement de la mosquée est réservé, les ruelles tracées au mieux des nécessités, combinées de la circulation.

La mosquée est le centre autour duquel s’est engendrée la cité. A la fois château fort, édifice religieux et en certains cas magasin. Comme la Qelaa, elle assure la protection morale et matérielle de la cité qui vit à son ombre. Soutenues par une foi ardente, les Ibadhites mirent au M’zab leur talent de bâtisseurs.

Les villes du M’zab ont deux centres bien distincts

* La mosquée ; foyer de la vie religieuse
* Le marché ; foyer de la vie économique et de l’activité profane
1. **La religion**

Pour leurs dogmes et rites, les Beni M’zab se rattachent comme les habitants de Gerba, aux Oubadhites ou Ibadhites de l’Arabie et font remonter les origines de leur secte aux enseignements d’Abd’Allah ben Ibadh, qui a vécu à la fin du VIIème siècle. Bien que musulmans, ils sont traités d’hérétiques par les vrais croyants et rangés dans la classe des Khamsa ou la 5ème, c’est-à-dire en dehors des rites orthodoxes. Le fond de la croyance est basée sur la lettre du Coran. Ils n’admettent aucun commentateur et ne reconnaissent pas la noblesse des marabouts.

Dans la pratique de leur religion, ils ont gardé un certain nombre de coutumes qui paraissent dériver du christianisme et d’autres, du Judaïsme. Mais ayant été assez souvent persécutés pour leurs pratiques religieuses ou leurs opinions, ils les cachent soigneusement. Ils passent pour les gens les plus secrets du monde.

1. **Organisation socio-politique**

Les deux assemblées importantes qui se partagent la responsabilité de la cité sont l’assemblée des ‘Azzaba’ ou la ‘Halqa’ ce qui correspond chez les femmes à l’assemblée des laveuses de morts’ ou ‘Timsirdine’ ; et l’Assemblée de la Djemaâ, la première est à caractère religieux, la deuxième à caractère laïc.

* **L’assemblée des Azzaba**

Elle est appelée ‘Halqa’. Elle est le garant de la doctrine ibadhite et de la stabilité de la communauté. Elle comprend douze membres, tous cheikhs. Les Azzabas se recrutent selon des conditions déterminées par un cheikh. Après que le postulant ait fait l’objet d’une enquête minutieuse durant une année complète, quelques membres de la Halqa sont chargés d’enquêter sur le candidat en question : son comportement personnel, ses relations, … ils l’observent très discrètement. Par ailleurs, les critères qui favorisent son acceptation sont : l’honnêteté, la sincérité, le dévouement et la fréquentation régulière de la mosquée. La décision de son recrutement n’est suspendue qu’au seul accord unanime des membres de la Halqa. La décision est rendue dans une réunion de la Halqa en présence du candidat en question qui ne doit en aucun cas refuser cette tâche ; dans ce cas, il peut être excommunié.

Sous la présidence du cheikh Baba, chacun se trouve chargé d’une responsabilité : le muezzin appelle à la prière, l’imam dirige la prière, d’autres sont chargés de l’instruction, du lavage des morts. Le cadi est recruté parmi les membres de la Halqa, il juge à partir du Droit coranique et d’une jurisprudence spécifique. « L’Amin Almal » gère de nombreux biens de la mosquée, biens habous, terres et immeubles inaliénables. Au nom du savoir et de la religion, la Halqa exerce un très grand pouvoir, spécialement législatif.

Elle est assistée par les Tolba, *irùwane* ou aspirants ; ils étudient eux-mêmes et enseignent le Coran aux jeunes élèves. Ils peuvent accéder au rang de cheikh de Azzaba. De nos jours, le pouvoir de la Halqa est réduit au spirituel.

* **L’assemblée des Timsiridine**

C’est une assemblée religieuse de femmes, analogue à celle des Azzaba, placée sous sa tutelle et la seconde en quelque sorte. Les femmes qui la composent sont chargées de diverses tâches notamment le lavage des mortes. Elles organisent un séminaire annuel qui regroupe toutes les femmes des différentes villes du M’zab.

* **Le Medjles Ammisaid**

C’est une assemblée qui réunit tous les cheikhs représentant les différentes villes du M’Zab. Elle se réunit à la mosquée Ammisaid dans un cimetière proche de Ghardaia. Elle est présidée par un des cheikhs, élu pour cinq ans. Elle délibère sur les points de doctrine et de jurisprudence qui intéressent la totalité du M’zab, ainsi que sur les intérêts communs à tous. Elle élabore des ittifakat qui ont force de loi. Aussi, elle assumait le rôle d’une cour suprême en matière juridique.

* **L’Assemblée de la Djemaâ**

Cette assemblée est composée des représentants des différentes fractions de la ville ; ils sont élus démocratiquement et s’appellent Mokkadem. Chaque Mokkadem siège avec voix délibérative. Il est assisté d’un suppléant éventuel qui ne siège qu’en cas d’absence, le Naïb. Cette assemblée est présidée par un chef, le Hakem et son adjoint, élus démocratiquement.

La Djemaâ s’occupait des affaires de l’ensemble de la cité, elle exerçait le pouvoir temporel, elle élaborait des ittifaqat (règlements). Elle était chargée de la police et de la garde qui veillait aux portes de la ville et aux tours de défense, de la gestion d’une caisse alimentée par une contribution votée chaque année et répartie entre les fractions, des travaux de réparation, d’entretien ou de construction des lieux communautaires, la répartition des eaux et l’entretien de la ville. Lors de l’installation du pouvoir colonial, le rôle de la Djemaâ diminua. L’administration militaire imposa le caïd, un simple exécutant du pouvoir.

Après l’indépendance, un autre changement s’est opéré Depuis l’indépendance de l’Algérie, les habitants des villes du M’zab sont groupés en plusieurs communes, ils participent aux assemblées municipales et de wilaya. La Djemaâ bien qu’elle existe encore, semble avoir un pouvoir très limité.

* **La ‘Achira’ (Fraction)**

La famille étendue, elle regroupe les familles ayant un ancêtre commun. Elle est l’unité administrative de base. Elle jouit de la personnalité morale coutumière, possède des biens. Elle s’occupe des problèmes de la famille, et particulièrement des déshérités. Elle se réunit dans la Hadjba, maison de fraction, où elle discute de ses problèmes et de ceux de la communauté, et prend des décisions démocratiques.

Etant membre actif de la communauté, l’individu est responsable devant ses pairs dans l’exercice de ses devoirs et de ses droits. Cet esprit de solidarité est inculqué dès le plus jeune âge par les structures sociales et en particulier la achira (unité sociale de base).

Avant l’installation de l’autorité coloniale au M’zab et la mise en place d’un quadrillage administratif et militaire superposé aux institutions traditionnelles locales existantes, la achira (fraction) jouait un rôle politique très important. La Djemaâ laïque qui gérait les affaires de la ville était composée des mokaddem (chefs de fractions). Cependant la désignation d’un hakem (chef de la Djemaâ) parmi les mokaddem, était la cause de luttes acharnées entre les différentes fractions. Les Achira se répartissaient en çoffs (1) (clans) chergui et gherbi (Est – Ouest), pour se disputer le pouvoir.

En 1958, avec l’installation d’un système administratif civil, la Djemaâ prit la forme officielle du conseil municipal et chaque Achira devint circonscription électorale.

Après l’indépendance, un autre changement est opéré au niveau des structures institutionnelles et la Djemaâ perdit son pouvoir réel qui devint symbolique et limité à la résolution des problèmes internes des Achira.

1. **Le système éducatif traditionnel (La Halqa)**

Le plus ancien système éducatif présent au M’zab. Instauré par Abdellah Mohamed Benbaker El-Fouroustai, consacré à l’éducation selon le rite Ibadhite, dirigé par un cheikh. Fondée au Xième siècle, la Halqa avait pour ambition d’assurer l’instruction aux jeunes. Enseignement du Coran, de la langue arabe et de la tradition ibadhite. Les étudiants, il y’en a trois sortes

1. Ceux qui apprennent le Coran.
2. Etudiants des sciences islamiques, de la Doctrine ibadhite et des autres sciences, comme les Maths et les Lettres.
3. Les handicapés et les déficients mentaux.

Instauré au XIème siècle, il donne naissance au milieu du XIème siècle au comité des Azzaba.